

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89100

Commune de SENS

code Insee : 89387

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DDT-SERI-2013-0023

du 29 octobre 2013

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui non

PPRn approuvé n° DDT-SERI-2013-0020

date 09/10/2013

aléa débordement de l'Yonne et de la Vanne

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation

consultable sur Internet *

Documents graphiques (cartes aléas, enjeux, zonage)

consultable sur Internet *

Règlement écrit

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux :

oui non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui non

date :

aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux :

oui non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé

oui non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé

oui non

PPRt approuvé n° PREF-CAB-2011-0290

date : 05/09/2011

aléa : Thermique-Toxique-Surpression

date :

Etablissement CHEMETALL

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux :

oui non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.legifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnementconsultable sur Internet * **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) :

oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

<http://www.georisques.gouv.fr>consultable sur Internet * **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3

oui non **8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)**<http://www.georisques.gouv.fr>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : Septembre 2011 - mai février 2021

Le préfet de l'Yonne,